Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID: 038-200064434-20220620-DEL2022085-DE

Département de l'Isère Canton de l'Oisans Commune LES DEUX ALPES

#### **DELIBERATION Nº 2022-085**

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juin 2022

### L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin 2022 à 19h00,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 16 juin 2022, a tenu une réunion en session ordinaire, en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

# Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,

Éric GRAVIER, Agnès ARGENTIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints,

Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans.

Jean-Luc BISI, Anne MILLET, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Fabien VEYRAT, Pascal ESPITALLIER, conseillers municipaux.

Etaient présents en visioconférence: Pierre BALME, maire délégué de Venosc, Stéphane VAISSIERES, conseiller municipal.

Etaient absents ou excusés: Laurent GIRAUD, Ugo MOUNIER, Céline VALETTE, André GARDEN.

## Etait représentée dans le cadre d'une procuration :

Angélique AGUILAR donne procuration à Enrica TASSO

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Mme Marie-Hélène COING et M. Jean-Luc BISI ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1 – Décisions budgétaires OBJET : Affectation des résultats 2021 du budget annexe EAU** 

Monsieur le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2021 du budget de l'EAU viennent d'être adoptés par notre assemblée.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Aussi, il vous est proposé d'affecter les résultats de chaque section comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID: 038-200064434-20220620-DEL2022085-DE

## **FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture 2021	128 468,86 €
Affectation du résultat en 2021 (en recette au 1068)	100 000,00 €
Résultat global de Fonctionnement à reporter en 2022 (recette au 002)	28 468,86 €

# **INVESTISSEMENT**

Résultat Global de clôture 2021, à reporter en	
Investissement	615 656,49 €
(en recette au 001)	1900

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **DE REPORTER** en recettes d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 615 656,49 € au Budget Supplémentaire 2022 de l'Eau.
- **D'AFFECTER** une partie du résultat de fonctionnement pour un montant de 100 000,00 € à la couverture du déficit d'investissement du fait de l'intégration des Restes à Réaliser (au compte 1068), au Budget Supplémentaire 2022 ;
- DE REPORTER en section de fonctionnement le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 28 468,86 €; en recette au compte 002 au Budget Supplémentaire 2022.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, Le maire, Christophe AUBERT